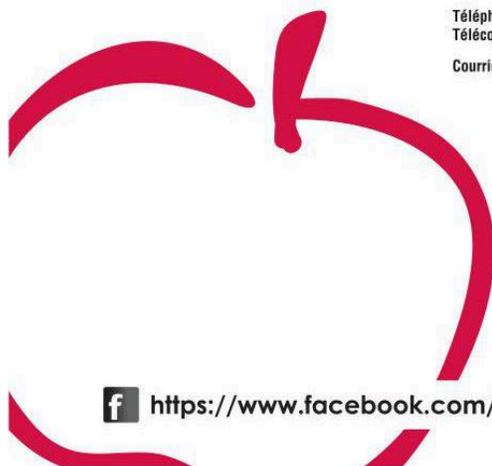


**LIBRAIRIE**  
**STE-THÉRÈSE**  
DEPUIS 1956

1, rue Turgeon  
Sainte-Thérèse (Québec)  
J7E 3H2

Téléphone: 450 435 6060  
Télécopieur: 450 437 3132

Courriel: livres@librairieste-therese.qc.ca



**Mémoire déposé à la Commission de la culture et de l'éducation.**

**Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques »**

**La réalité d'une librairie indépendante agréée des Laurentides.**

---

**Commission parlementaire – août et septembre 2013**

**« [...] C'est une langue belle à l'autre bout du monde  
Une bulle de France au nord d'un continent  
Sertie dans un étau mais pourtant si féconde  
Enfermée dans les glaces au sommet d'un volcan**

**Elle a jeté des ponts par-dessus l'Atlantique  
Elle a quitté son nid pour un autre terroir  
Et comme une hirondelle au printemps des musiques  
Elle revient nous chanter ses peines et ses espoirs**

**Nous dire que là-bas dans ce pays de neige  
Elle a fait face aux vents qui soufflent de partout,  
Pour imposer ses mots jusque dans les collèges  
Et qu'on y parle encore la langue de chez nous**

**C'est une langue belle à qui sait la défendre  
Elle offre les trésors de richesses infinies  
Les mots qui nous manquaient pour pouvoir nous comprendre  
Et la force qu'il faut pour vivre en harmonie**

**Et de l'Île d'Orléans jusqu'à la Contrescarpe  
En écoutant chanter les gens de ce pays  
On dirait que le vent s'est pris dans une harpe  
Et qu'il a composé toute une symphonie [...] »**

**Extrait de la chanson : La langue de chez nous  
Paroles Yves Duteil**

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
2 Résumé.....	5
3 Commentaires et observations	
3.1 Qui tirerait profit d'une réglementation du prix du livre neuf ? .....	6
3.2 Le présent défi de toute la chaîne du livre.....	8
3.3 Ma vitrine sur le village de Sainte-Thérèse, le lecteur planifie ses achats...9	
3.4 La loi du livre, la loi 51.....	10
3.5 Les statistiques du milieu du livre.....	11
3.6 Le livre numérique, en cinq temps.....	11
Conclusion.....	12

## INTRODUCTION

### Présentation de l'auteur

Je me présente, Luc Lavoie propriétaire de la Librairie Ste-Thérèse inc.

Établie dans la ville du même nom, dans les Laurentides, et ce depuis 1956. À nos débuts, nous étions un magasin général sous le vocable « Aux variétés Blainville », nous y vendions déjà des livres. Fondée par Isabelle Danis, ainsi que ses fils Robert et Gilles. Notre commerce a vécu plusieurs réorientations. Pour devenir une librairie-papeterie dans les années 70.

Pour faire suite à la mise en place de la loi du livre (Loi 51), nous sommes parmi les premières librairies à obtenir notre agrément en date du 1er février 1982.

En 1986, Robert Danis commença à fréquenter ma mère Carole Guérin. En deuxième noce, ils se marieront en novembre 1995.

C'est par la suite qu'à l'été 1989, j'ai commencé à travailler dans l'entreprise familiale, tout en continuant des études supérieures. Bachelier en littérature anglaise de l'Université de Montréal (1995). J'y travaille à temps plein depuis janvier 1996. Je peux ainsi dire que je suis la troisième génération de libraire dans la famille.

Nous avons vendu la division papeterie en 1992. Elle déménagea hors de nos locaux en 1995. Cela nous permettra de faire la dernière réorientation majeure de notre entreprise.

-Une librairie sur deux étages

-25 000 titres en inventaire

-Plus de 450 nouveaux titres par semaine

-Une salle de montre et de conférence contenant les nouveautés des 5 dernières semaines.

-Un étage entier consacré à la littérature jeunesse, l'une des plus belles collections de la province.

-Un site web transactionnel, pour le livre papier et numérique sur [ruedeslibraires.com](http://ruedeslibraires.com)

Depuis 2007, j'en suis l'unique propriétaire.

## **2 Résumé**

**Étant moi-même vice-président de l'Association des libraires du Québec (ALQ) et administrateur de la BTLF. Il va de soi que je soutiens la campagne « Nos livres à juste prix » de la Table de concertation<sup>1</sup>. Qui propose un prix plancher, permettant une remise maximale de 10% sur le prix des livres neufs, sous toutes ses formes (papier ou numérique) et ce pendant les 9 premiers mois de parution.**

**Il en va de la biodiversité. Le défi d'avoir une langue française forte et vivante en Amérique du Nord. À contraindre le Québec à se doter de la loi 101, d'une loi sur la langue en milieu de travail, d'une loi sur l'instruction publique et d'une société gouvernementale pour soutenir et développer la culture : la SODEC. N'oublions pas la loi du livre (loi 51), un succès, qui fait l'envie de la France. Cette loi avait pour but de développer des librairies et des bibliothèques dans toutes les régions administratives de la province.**

**La chaîne du livre est la plus importante activité culturelle québécoise : 11000 emplois directs, 700M\$ de chiffres d'affaires en 2012.**

**Pourtant le livre se porte mal. Des librairies et des éditeurs québécois ferment. On a passé sous le silence la fermeture, en décembre 2012, du distributeur- diffuseur DLM, fondé par Pierre Tisseyre. ERPI Longman Pearson qui fermera son entrepôt de Montréal à la fin 2013. L'économie mondiale chancelante, les réseaux sociaux sur le web, la menace d'un oligopole étranger, le format numérique et ses défis, les ventes en ligne. Jumelés à la baisse du lectorat. Tous ces éléments mettent en péril l'intégralité du milieu du livre.**

---

<sup>1</sup> Les associations membres de la Table de concertation sont l'UNEQ, l'ANEL, l'ADEF, l'ALQ, COOPSCO, le Réseau Biblio du Québec et l'ABPQ.

Les livres édités ici, par les éditeurs québécois, sont vitaux pour le maintien de notre identité culturelle. Une bibliodiversité forte est un gage d'une langue belle.

Je tenterai d'ajouter, de nuancer et de participer humblement au processus démocratique en cours.

### 3 Commentaires et observations

#### 3.1 Qui tirerait profit d'une réglementation du prix du livre neuf ?

Une réglementation portant sur un prix plancher du livre neuf (papier et numérique) pour le public ne serait pas juste profitable aux librairies indépendantes.

Une telle réglementation aurait un impact positif pour tous les partenaires de la chaîne du livre. Cela serait bénéfique pour tous les membres des associations professionnelles du livre au Québec.

Les sept grandes associations professionnelles du livre membres de la Table de concertation : l'UNEQ, l'ANEL, l'ADEF, l'ALQ, COOPSCO, le Réseau Biblio du Québec et l'ABPQ, l'ont très bien compris.

La bibliodiversité, sans le soutien d'un prix plancher, est menacée. Comment un auteur pourra-t-il explorer un autre genre littéraire? Dans le futur, sans un solide réseau de librairies indépendantes, combien d'auteurs auront le loisir de faire comme les messieurs Éric Emmanuel Schmitt et Michel Tremblay? Publier des romans qui prennent place dans les grandes surfaces et les sites web. Mais qu'en est-il de leurs pièces de théâtre qui ne sont pas présentes dans les grandes surfaces? Les librairies sont là.

Comment préparer la relève chez les auteurs sans les librairies indépendantes ?

L'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ) connaît l'importance du rôle des librairies indépendantes.

Comment un nouvel auteur peut-il percer dans le milieu des grandes surfaces et des chaînes de librairies ? Ils doivent connaître le succès, des

critiques favorables, un prix littéraire, d'excellentes ventes. Cela commence chez les librairies indépendantes.

L'ANEL, l'Association nationale des éditeurs de livres, sait que leurs membres ont besoin d'un réseau de librairies indépendantes en santé.

Comment un éditeur, ayant fait ses classes dans une grande maison d'édition, pourra-t-il lancer sa propre entreprise ? Et ainsi explorer de nouvelles lignes éditoriales. Je cite par exemple M. Yvon Brochu qui a fondé, il y a dix ans, sa maison d'édition Foulire. Après avoir fait ses armes chez les éditions Héritage.

Les membres de l'ADELFF (Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française) eux aussi ont fort à gagner à avoir un réseau de librairies indépendantes en santé.

Le rôle des distributeurs est de diffuser et de distribuer les livres auprès de revendeurs de livres de toutes sortes.

Je vais vous illustrer la difficulté d'aujourd'hui de faire la mise en marché, pour les éditeurs et diffuseurs d'un roman littéraire. Le 24 août 2013, Pascal Assathiany, directeur général des Éditions du Boréal, participait à une table ronde dans le cadre de l'émission radiophonique : Faut pas croire tout ce qu'on dit, à Radio-Canada. Vers la 43<sup>e</sup> minute de l'émission : « [...] Il y a 15 ans, nous avons édité : Un dimanche à la piscine à Kigali de Gil Courtemanche. Costco zéro copie. Les grandes chaînes de librairie, un petit peu, demandent de la surremises (+ de 40%). Les 272 librairies indépendantes du moment ont lu, aimé le roman. Le roman a gagné le Prix des Libraires, c'est devenu un film [...] »

Extrait libre :

Les livres à petits prix et les petits libraires

Samedi 24 août 2013

Ci-joint le lien internet de l'émission :

[http://www.radio-canada.ca/emissions/faut\\_pas\\_croire\\_tout\\_ce\\_qu\\_on\\_dit/2013-2014/chronique.asp?idChronique=309226](http://www.radio-canada.ca/emissions/faut_pas_croire_tout_ce_qu_on_dit/2013-2014/chronique.asp?idChronique=309226)

Les membres de l'ADELFF se font demander des surremises, d'acheter des espaces publicitaires, de payer pour des étalages et les vitrines.

En effet, les librairies indépendantes sont moins mercantiles que les chaînes de librairie et les grandes surfaces. Nous sommes des passeurs des prescripteurs. Les gardiens de la bibliodiversité, ceux qui permettent au milieu du livre de se réinventer, se renouveler et explorer.

Bien qu'il nous arrive de vendre certains espaces, il s'agit d'une pratique plutôt rare dans notre réseau. Nous choisissons les livres parce que nous souhaitons les diffuser, et non pas parce que l'éditeur nous a payés. Dans cette logique, les petits éditeurs ne seraient jamais mis de l'avant, ce qui va à l'encontre de notre mission.

Le Réseau BIBLIO du Québec et l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ), bénéficient de pouvoir travailler avec une librairie agréée professionnelle telle que la mienne. Ma librairie dépasse le rôle de simple fournisseur. Nous devenons des partenaires. En développant des activités de promotion du livre, rencontres d'auteurs, d'éditeurs. Prix littéraires, bourses pour des auteurs. Salon du livre jeunesse.

Coopsco joue un rôle primordial auprès des étudiants à travers tout le Québec. Avoir accès aux livres obligatoires prescrits par les enseignants. C'est un engagement et une responsabilité garante de la réussite scolaire de ceux-ci.

Mais pour qui tout cela est-il fait ? Qui y gagne le plus sans le savoir ? Le lecteur québécois qui a accès à une bibliodiversité qui lui ressemble.

Des auteurs multiculturels : Alain Stanké, Dany Laferrière et plus récemment Kim Thuy.

Des éditeurs libres de nous faire réfléchir : Lux éditeur, Écosociété, Les Intouchables.

Plus de 5000 titres, par année, sont édités au Québec par des Québécois pour des lecteurs québécois.

### 3.2 Le présent défi de toute la chaîne du livre

Un libraire tôt ou tard est confronté à la situation suivante. Un lecteur a terminé un livre acheté à 25% de rabais (site en ligne, grandes surfaces...) Il se présente en librairie. La question du lecteur : « J'ai lu X. L'éditeur

publie dans la même collection d'autres auteurs. Lequel me suggérez-vous? »

Le problème, l'auteur X a été acheté à 22.50\$. Dans une librairie indépendante, ce livre se vend au prix fixé par l'éditeur à 30\$. Maintenant l'auteur Y publié dans la même collection est à 35\$. 155% plus coûteux. Un écart de 12.50\$.

Comment développer de nouveaux auteurs, éditeurs dans la dynamique actuelle que connaît en ce moment le milieu du livre ?

Revenons aux auteurs X et Y. Appliquons la proposition de « Nos livres à juste prix » le prix de l'éditeur 30\$ avec 10% de rabais égale 27\$. Le roman de Y est à 35\$. L'écart est 8\$, l'écart est de 4.50\$ moindre.

Mais la réalité est, qu'il y a 12 mois, l'auteur Y était à 33 \$. Dans certains cas, l'écart n'aurait été que de 6\$.

Le prix du livre est hautement influencé par un facteur déterminant. Le coût d'impression (pour les éditeurs québécois) ou la tablette (frais d'importation pour les éditeurs étrangers) qui est étroitement liée au tirage, la quantité imprimée ou importée. Un titre qui peinait avec un tirage de 1200 exemplaires, il y a 12 mois, a pour influence, qu'un titre similaire sera mis en marché avec un tirage de moins de 800 exemplaires.

Moins de librairies indépendantes égalent moins d'exemplaires, en circulation. De plus, faute de rentabilité des librairies vivent de graves problèmes de trésorerie. Les librairies baissent leur inventaire. Donc j'observe une hausse des prix dans certains cas dans les romans grands publics. Pas les best-sellers, les deuxièmes et troisièmes violons. La relève.

Je me garde de vous donner des exemples concrets, car tous ceux que j'ai approchés avec mes observations m'ont demandé de ne pas parler de leur cas. Les temps sont difficiles. Si la commission le désire, je fournirai des exemples concrets en privé.

Moins d'exemplaires riment avec hausse des prix. Le coût de reviens. Une vraie loi commerciale, indiscutable.

### 3.3 Ma vitrine sur le village de Sainte-Thérèse, le lecteur planifie ses achats

La caisse enregistreuse de ma librairie (vente au public) a chuté de 30% de 2008 à 2012.

Pendant les dîners, la même période (2008-2012), de 12h00 à 14h00 -29%.

Est-ce que ma vitrine rappelle aux travailleurs du village de Sainte-Thérèse que leurs auteurs préférés sont disponibles à rabais ailleurs ?

Exemples concrets (ventes au public):

Petit Larousse Illustré de 2008 à 2013 -46%

Guide de l'auto, Denis Duquet (Homme / Trécarré) 2008 à 2013 -50%

Auto, Éric Lefrançois éd. La Presse 2009 à 2013 -57%

Michel David, romancier. Un bonheur si fragile t.1 (2009) versus Au bord de la rivière t.1 (2011) -33%. Au bord de la rivière T.4 (2012) versus Un bonheur si fragile t.1 (2009) -90%

Louise Tremblay-D'Essiambre, romancière. Mémoires d'un quartier T.1 (2008) versus T.12 (2012) -46%

### 3.4 La loi du livre, la loi 51

La loi 51 est un succès. Le but premier était d'avoir des librairies dans toutes les régions administratives. Cet objectif est menacé par les mutations constantes du marché du livre et de l'économie précaire des librairies.

Pourtant, elle est méconnue par certains intervenants du milieu scolaire, la mobilité du personnel est en cause. L'arrivée de nouveau, aux postes clefs, peut nécessiter certaines explications. Certains croient à tort que le fait qu'ils se disent sous financier leur donne le droit de facto à des remises. Une loi est une loi.

Depuis les scandales municipaux des dernières années, des bibliothécaires doivent expliquer la loi 51 à leurs élus.

Il revient trop souvent aux bibliothécaires, techniciens en documentations et librairies agréées de promouvoir loi du livre.

Un meilleur soutien de la part du personnel du Ministère de la Culture serait bénéfique.

### **3.5 Les statistiques du milieu du livre**

Elles sont fragmentaires, incomplètes, artisanales. Le manque de statistiques solides du marché du livre québécois aura nui au processus de la commission. Est-ce que Gaspard est la solution ?

### **3.6 Le livre numérique, en cinq temps**

1<sup>er</sup> [prenumerique.ca](http://prenumerique.ca). Le numérique chronodégradable (bibliothèques municipales) est une réussite. L'ABPQ, la BAnQ et la chaîne du livre ont travaillé de concert. Nous sommes nettement en avance sur le reste de la francophonie. Il manque, cruellement, les éditeurs européens dans le catalogue.

2<sup>e</sup> Le numérique dans les écoles est très problématique. Les écoles ont des tableaux blancs électroniques, les TBI ou TNI. Il n'y a aucune technologie ni entente de commercialisation entre le milieu scolaire et le milieu du livre. Le milieu scolaire s'impatiente. La mesure 50680. L'achat de ressources didactiques numériques s'inscrit dans le cadre de L'École 2.0 : la classe branchée, une mesure du MÉLS visant à fournir aux écoles du Québec des équipements technologiques et des ressources didactiques numériques.

L'enjeu est de plus de 20M\$ pour l'année scolaire en cours et la suivante. L'implication des deux ministères (Culture et Éducation) serait la bienvenue.

3<sup>e</sup> Le livre numérique et les géants mondiaux. Comment récupérer les clients captifs de leur solution intégrée : site de ventes web, liseuse et tablette dédiées. Apple avec son iBookstore ses iPad, Amazon et la liseuse Kindle. En novembre 2012, Léger Marketing a fait un sondage web auprès des Québécois. Commandé par la BTLF, Société de gestion de la banque de titres de langue française, le rapport intitulé : «Les intentions d'achat de livres»<sup>2</sup> révèle que 43% des répondants avaient acheté leur dernier livre numérique chez les deux géants ci-haut mentionnés.

---

<sup>2</sup> La BTLF remettra le rapport entier à la commission.

4<sup>e</sup> Le piratage, mythe ou réalité ? Toujours selon le même sondage 22% des répondants ne savaient pas / ne préféreraient pas répondre à la question où avez-vous acheté votre dernier livre numérique.

5<sup>e</sup> Toujours selon le même rapport, le lecteur francophone de livre numérique lit dans quelle langue ? En français à 55%. Le livre numérique en anglais est pourtant moins coûteux. Le lecteur bilingue n'a pas à attendre après la traduction. L'offre anglophone est plus grande.

### Conclusion

Les ventes perdues en librairie nuisent au plus haut point au milieu du livre. À tous les maillons de la chaîne du livre. Car si les lecteurs québécois ne rentrent pas dans des librairies comme la mienne, comment pouvons-nous faire découvrir d'autres auteurs? La bibliodiversité est menacée.

N'oubliez pas que les sept grandes associations professionnelles du livre du Québec représentent plus de 90% des 11000 emplois directs. Ces associations ont dit oui à Nos livres à juste prix. Un prix plancher, autorisant un maximum de 10% de rabais pendant les 9 premiers mois de parution. La chaîne du livre a mis près de 4 ans à parvenir à ce consensus. Entendons-le.

Pouvons-nous faire confiance à l'oligopole qui pointe pour nous offrir des livres de qualité? Qui nous ressemble ? Bâtissons la souveraineté littéraire maintenant. Pour s'assurer que les générations québécoises futures puissent lire en français.

Finissons ce qui a été commencé en 1981. Écrivons notre histoire politique.

J'aime ma langue belle ! Et vous ?

Luc Lavoie B.A. ès arts littérature anglaise UdeM

Propriétaire Librairie Ste-Thérèse